



litige travaux parties communes

Par **hajjar26**, le **29/05/2012** à **15:40**

bonjour,

actuellement copropriétaire, notre syndic a décider d'entamer des travaux de renovation dans les parties communes.

en 2009 les copropriétaires avaient voter "pour" a l'unanimité(j avais voter contre)et un calcul avait été fait en fonction des ressources du foyer.

Le syndic me demande de payer 4000€ ce qui est pour moi impossible a regler, surtout que ma situation familiale a changer depuis, je m'explique :

a la periode ou leur calculs ont été fait j'avais encore 3enfants adulte qui travaillaient hébergé a mon domicile; Les revenus de la famille étaient donc beaucoup plus élevés. Depuis mes enfants ont quittés le foyer.

Quels sont mes droits :

ils refusent de refaire leur calcul avec uniquement mon revenu, est ce que je peux les obliger a le faire?

Ai je droit a des facilités de paiement ou a des aides financieres?

merci pour votre aide precieuse